

Myencoop

Kigali, le 12/01/1987

N° 0129 / 15.08.01

A traiter par

Date entrée : 12-1-87

N° Classement 0675

21/1/87

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I

S/C de Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et du Mouvement Coopératif

K I G A L I



Excellence Monsieur le Président,

Objet: Transmission du  
Rapport de mission.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre  
Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise qui a  
participé aux travaux de la 11ème session de l'Assemblée Générale  
du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) tenue à ALGER  
(Algérie) du 12 au 14 Novembre 1986.

Les assises d'ALGER avaient un ordre  
du jour abondant, mais les points qui ont retenu la plus grande  
attention des délégués ont porté essentiellement sur la réforme des  
structures et la question financière de cet Organisme Continental.

En matière de réforme des structures,  
les assises d'ALGER ont parachiévé le travail commencé en 1983 par  
la 10ème session en répartissant notamment les fonctions entre les  
trois composantes : Conseil Supérieur du Sport en Afrique, (CSSA),  
Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNOA), Union des  
Confédérations Sportives Africains (UCSA). Jusqu'à cette date,  
le CSSA était dirigé par des personnalités ne juissant pas de rang  
politique alors qu'étant depuis 1977 reconnu par les chefs d'Etats  
Africains comme organisme intergouvernemental de l'OUA spécialisé  
en matière des Sports. Par ailleurs, l'ACNOA ainsi que l'UCSA dont  
le CSSA avait facilité l'éclosion opéraient en relation directe avec  
les fédérations internationales de même vocation sans concertation  
avec le CSSA.

Cette situation a créé des difficultés  
de coordination du Mouvement Sportif Africain et c'est à ce titre  
que la 10ème session tenue à Ouagadougou en 1983 a décidé d'une part  
de mettre à la tête du CSSA les ministres de la Jeunesse et des Sports  
par système rotation et de placer l'ACNOA et l'UCSA sous la supervision  
du CSSA en tant que composantes du Mouvement Sportif Africain, d'autre  
part.

.../...

Les travaux de la 11ème session ont été par ailleurs marqués par la célébration du 20ème anniversaire du CSSA. En cette période où l'Organisme connaît un tournant décisif caractérisé par de profondes transformations, l'occasion a été donnée de saluer les actions positives posées et d'exprimer la franche détermination pour une redynamisation des interventions. Les prochaines assises seront abritées par le NIGERIA en décembre 1987.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

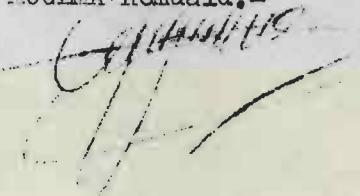
C.P.I. à :

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Le Secrétaire Général au  
Ministère de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif

MUGEMA Romuald.-



RAPPORT DE MISSION DE LA DÉLÉGATION RWANDAISE  
A LA 11ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL SUPÉ-  
RIEUR DU SPORT EN AFRIQUE QUI S'EST TENUE A  
ALGER (ALGERIE) DU 12 AU 14 DÉCEMBRE 1986.-

---

A. INTRODUCTION :

Le CSSA est l'organe suprême de coordination du Mouvement Sportif Africain. À sa création en 1968 à BAMAKO (Mali), il s'est fixé des objectifs qui sont en rapport avec le développement du niveau sportif africain et a confié à son Secrétariat Général la tâche de traduire en actes concrets cet énoncé de politique générale.

Par la suite, des actions tangibles ont été enregistrées dont la création des 7 zones de développement sportif qui sont des organes décentralisés devant permettre d'atteindre les différentes régions du continent; l'organisation des Jeux africains; la formation des cadres tant supérieurs que moyens, la mise sur pied des confédérations sportives africaines ainsi que l'implantation des Comités Nationaux Olympiques. Avec l'évolution et surtout dès que les confédérations et les comités nationaux olympiques ont commencé à occuper le terrain, on s'est aperçu qu'il fallait redistribuer les fonctions des différentes composantes du Mouvement sportif africain et réajuster son programme de développement sportif. On observait en effet que ces confédérations et ces comités déployaient des énergies dont le CSSA ne contrôlait pas nécessairement les retombées, car ces organismes se référaient plus aux organisations internationales correspondantes (Fédérations Sportives Internationales et le Comité International Olympique) qu'au CSSA qui avait la tâche de coordination du Mouvement Sportif Africain.

Ce constat a amené le Secrétaire Général du CSSA, Monsieur Amadou Lamine Ba, à organiser une table ronde à Tunis pour faire un diagnostic de la situation. Cette table ronde a émargé la nécessité de redéfinir les missions et fonctions du CSSA et partant une redistribution des rôles entre les différentes composantes du Mouvement Sportif Africain (CSSA, UCSA, ACNOA). À ces données d'ordre structurel est venu s'ajouter le caractère politique du CSSA suite à sa reconnaissance par l'OUA en 1977 comme organisme intergouvernemental spécialisé en matière des Sports.

Etant un organisme intergouvernemental et donc l'instrument de l'action concertée des chefs d'Etat Africains, il fallait également revoir la tête dirigeante car jusque là, le CSSA était dirigé par des personnalités ne jouissant pas de rang politique, ce qui n'entâchait pas moins la bonne marche des actions du CSSA.

3. Allocution du Ministre KAMEL BOUCHAMA, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Algérienne Démocratique et Populaire et Représentant le Chef de l'Etat Algérien.

Au nom du Chef de l'Etat Algérien, Son Excellence CHADLI BENDJEDID, le Ministre KAMEL BOUCHAMA a lancé un véritable appel aux membres du Conseil Supérieur du Sport en Afrique pour que les assises d'ALGER constituent pour le CSSA, en ce tournant décisif de son histoire, l'occasion ultime devant permettre à notre organisation, émanation de l'OUA, à s'inscrire pleinement dans la stratégie globale de l'Unité africaine, particulièrement en cette fin de la décennie 80 marquée par de profondes mutations et des transformations structurelles.

C. ORDRE DU JOUR.

Après la cérémonie officielle d'ouverture, la séance plénière ont adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Appel des Délégués,
2. Examen et approbation de l'Ordre du jour,
3. Examen et approbation du Procès-Verbal de la 10ème session de l'Assemblée Générale,
4. Audition du Message d'Orientation du Président du C.S.S.A.
5. Rapports d'Activités :
  - a) - du Comité Exécutif présenté par le Secrétaire Général du CSSA;
  - b) - des Confédérations Sportives.
6. Examen et approbation du projet du Rapport-Programme élaboré par le Secrétaire Général du CSSA.
7. Rapports de gestion (Exercice 1985/86).
  - a) - Rapport Financier;
  - b) - Rapport d'Audit du Cabinet Comptable Agrée;
  - c) - Rapport du Comité Administratif et Financier.
8. Examen et adoption des budgets :
  - a) - projet de budget 1986/87
  - b) - projet de budget 1987/88.
10. Réforme des structures : révision des statuts.
11. Organigramme du Secrétariat Général.
12. Projet de Charte du Sport Africain.
13. "Pour un Nouvel Ordre Sportif International".
14. Rapport du Comité d'Organisation des 4èmes Jeux Africains de NAIROBI.
15. Rapport du sponsoring au développement du Sport.
16. Sport et discrimination raciale.
17. Sport et violence.
18. 20ème anniversaire du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.
19. Dates et lieu de la 12ème session de l'Assemblée Générale.
20. Questions diverses.

.../...

D. CONCLUSIONS DES DEBATS

1. Reforme des structures et organigramme du Secrétariat Général

Comme indiqué dans l'introduction, la reconnaissance du CSSA par l'OUA comme organisme intergouvernemental spécialisé en matière des sports ainsi que l'existence des confédérations sportives et des comités nationaux olympiques, ont exigé une reconsideration des structures du Mouvement Sportif Africain pour mieux répondre aux missions établies à la création du CSSA.

D'une part, le CSSA était dirigé par les personnes ne jouissant pas de rang politique alors que devenu un organisme intergouvernemental, d'autre part les confédérations sportives et les comités nationaux olympiques agissaient sans concertation avec le CSSA. Cet état de choses a amené la 10ème session de l'Assemblée Générale du CSSA à mettre les Ministres de la Jeunesse et des Sports à la tête du CSSA et à reprendre les confédérations et les comités olympiques au sein du Mouvement Sportif Africain en qualité de composantes qui sont soumises à la supervision de l'organisme continental mandaté par l'OUA.

La 11ème session qui s'est tenue à ALGER a eu à parachever la réforme commencée en procédant à la répartition des fonctions composantes du Mouvement Sportif Africain comme suit :

- Le CSSA, en tant qu'organe intergouvernemental agissant sous le compte de l'OUA assume la fonction de coordination générale du Mouvement Sportif Africain, dont il trace la politique générale;
- L'ACNOA, en tant que branche africaine du Mouvement Olympique International assume la fonction olympique de promotion et de formation; tandis que l'UCSA est chargé de l'organisation matérielle des compétitions sportives.  
C'est dire donc que l'ACNOA et l'UCSA se chargeront de traduire en actes concrets les orientations politiques énoncées par le CSSA.

En arrière plan, les zones de développement interviennent, en tant que structures d'accueil devant prolonger l'action des trois entités sur le terrain à partir d'un programme d'animation concertée. Cela signifie que chaque fois que l'une quelconque des composantes réalisera une action quelconque, ce sera pour le compte du CSSA et les Zones de développement ne sont moins que les structures de travail du CSSA.

Les fonctions ainsi définies ont été notifiées dans les statuts et règlements régissant le Conseil Supérieur du Sport en Afrique. Dans ce même esprit, l'organigramme du Secrétariat a été révisé. Dorénavant, le Secrétariat Général est commun à ces trois entités et le Secrétaire Général, aidé des représentants de l'ACNOA et l'UCSA gérera séparément le patrimoine constitué par les contributions du CSSA, de l'ACNOA et de l'UCSA.

Au programme figurait un grand tournoi de Football qui devait être organisé par la Confédération Africaine de Football (CAF); un cross populaire à travers la ville d'ALGER ainsi qu'une table ronde sur le Thème "Sport et Apartheid". Seuls les deux dernières opérations ont pu être organisées. Le tournoi de Football n'a pas eu lieu suite à la défaillance de la CAF qui n'a pas apprêté les équipes en temps utiles. Nous avons pu assister seulement à deux rencontres qui ont opposé les sélections algérienne et sénégalaise et qui se sont déroulées en matchs aller-retour.

S'agissant du lieu et de la date de la 12ème session du CSSA, l'Assemblée Générale d'ALGER s'est prononcée en faveur du NIGERIA (qui avait posé sa candidature) contre le CAMEROUN qui avait été proposé par le Secrétariat Général du CSSA, modalité qui n'est pas conforme aux statuts. Les prochaines assises se tiendront à LAGOS en décembre 1987.

##### 5. Problématique du Sponsoring en Afrique

Le Sport est devenu un phénomène social qui retient autant d'attention que toute activité humaine. Comme toute activité humaine, il exige un champ de concrétisation qui réfère nécessairement à son financement, tant est-il vrai qu'il mobilise des frais importants pour son organisation.

Depuis une vingtaine d'années et compte tenu des difficultés réelles connues tant par les Etats que par les privés pour l'organisation régulière et consistante des activités sportives, le sponsoring est apparu comme une voie indiquée pour pourvoir au problème de financement du Sport. Cette modalité a trouvé origine dans les milieux d'affaires qui, après examen, en ont reconnu l'aspect commercial. Le Sponsoring est donc basé sur un compromis entre le Sponsor et l'organisateur des Jeux. Le premier offre les frais d'organisation, le second garantit une publicité aussi large que possible des articles commerciaux du Sponsor. Seulement, cela exige de l'organisateur l'existence de dispositifs techniques pour assurer une couverture très vaste par les médias. C'est pourquoi cette modalité se trouve être d'application facile dans les pays industrialisés et difficile à exploiter dans les pays en voie de développement qui vivent de réels problèmes d'ordre infrastructurel.

Par ailleurs, le sponsoring peut comporter des risques pouvant aboutir à la dénaturation du sport ou entâcher ses objectifs au profit du sponsor. Aussi, après avoir examiné les avantages et les risques contenus dans cette problématique, les assises d'ALGER ont donné mandat au Secrétaire Général du CSSA d'organiser, avec le concours des spécialistes africains en marketing sportif en mai 1987 à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) un colloque avec les bailleurs de fonds et opérateurs sportifs à l'effet de définir une voie africaine qui tienne compte de la spécificité africaine tant au niveau des objectifs fondamentaux du CSSA qu'à celui de la conjoncture économique du continent.

## 7. Sport et Violence

La violence dans le sport est un problème d'actualité qui est au centre des préoccupations des institutions concernées par l'Education dont notamment les institutions gouvernementales et non gouvernementales, les fédérations et confédérations sportives, les parents et Educateurs. Les actes de violence dans le sport atteignent actuellement des proportions alarmantes qui n'autorisent personne à être indifférent à ce fléau qui pèse non seulement sur l'éthique du sport et sur ses finalités, mais aussi compromet les fondements même de l'UNITE AFRICAINE, alors que le Sport se veut facteur de compréhension mutuelle et de rapprochement des peuples.

Les assises d'ALGER ont eu à examiner aussi profondément que possible les causes de cette recrudescence des scènes et actes de violence sur les Stades et à formuler quelques propositions visant à en atténuer l'ampleur ou tout au moins les ramener dans les limites socialement tolérables.

A cet effet, une série de mesures qui vont de la prévention à la sanction punitive ont été inventoriées. Il s'agira en matière de prévention de mener une campagne d'éducation, d'information et de sensibilisation du public et des dirigeants aux vertus éducatives du sport par le biais notamment des séminaires, tables rondes et des médias. Il s'agira également de procéder à la formation technique des officiels (arbitres et journalistes sportifs) ainsi qu'au renforcement des mesures de sécurité (service d'ordre et grille de protection).

Concernant les mesures répressives, nous avons pensé aux actions suivantes :

- Condamner sans équivoque les tricheurs et les excités;
- Appliquer des sanctions conséquentes aux arbitres et officiels coupables des fautes d'arbitrage;
- Suspendre les clubs et stades récidivistes etc...

La 11ème session, reconnaissant la complexité du problème, a fait un appel aux pays membres pour ne ménager aucun effort pour entreprendre toute action visant à décourager ce fléau qui, hier considéré comme un fait d'intérêt accessoire, déferle aujourd'hui comme un raz-de-marée sur le continent africain.

.../...

Telles sont, à titre indicatif, les modalités que le Secrétaire Général devra concrétiser en vue de l'amélioration de l'avoir du Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

S'agissant du budget pour les exercices 1986/1987, nous avons noté et regretté la part importante accordée au fonctionnement administratif, le secteur relatif au développement sportif ne bénéficiant que d'une faible attention. Les chiffres présentés par le Secrétariat s'expliquent certes, mais recommandation a été faite de comprimer déjà là où cela est possible en faveur des programmes de développement et à l'avenir de prévoir un budget qui privilégie davantage ce secteur, même s'il fallait réduire l'effectif du personnel.

#### 9. Programme d'actions pour les exercices 1987 et 1988

Au sujet du plan d'actions, nous distinguons les programmes de Développement et d'Animation assurés directement par le Secrétariat Général du CSSA ainsi que les actions de formation et de compétitions sportives que l'ACNOA et l'UCSA sont appelés à organiser en tant que composantes du Mouvement Sportif Africain opérant sur le terrain.

En ce qui concerne le "Développement et l'Animation, les thèmes retenus et échelonnés sur les deux exercices sont les suivants :

- Séminaire des Secrétaires Généraux des zones de développement sportifs sur l'organisation et le fonctionnement des zones en février 1987.
- Colloque sur le thème "Retombées économiques du Spectacle Sportif en mars 1987. Ce colloque réunira les Secrétaires Généraux des zones, l'ACNOA, l'UCSA, les spécialistes en marketing sportif et les bailleurs de fond en vue d'arrêter une stratégie nouvelle en matière du sponsoring en Afrique.
- Semaine du fair-play en avril 1987. Ce programme se situe dans le cadre des actions à entreprendre pour la lutte contre la violence. A cette occasion, il sera organisé, dans tous les Etats Membres, des manifestations sportives dénommées "Trophée du Fair-Play" à l'issue desquelles récompenses seront données aux athlètes, dirigeants, arbitres, juges, officiels et journalistes qui se seront distingués par le FAIR-PLAY.

#### Symposium sur le thème :

Pour une stratégie d'action concertée en matière de lutte contre l'apartheid du 15 mai 1987 à HARARE (ZIMBABWE). Y seront conviés tous les mouvements anti-apartheid du Monde et les composantes du Mouvement Sportif Africain (CSSA - UCSA).

Eu égard à la façon dont il a dirigé le CSSA pendant 17 ans, la 11ème session de l'Assemblée Générale a trouvé indiqué de la remercier en lui décernant le titre de Président d'Honneur du CSSA étant entendu que les droits et devoirs devront être établis sans tarder par le Comité Exécutif.

#### CONCLUSIONS

La 11ème session de l'Assemblée Générale tenue à ALGER du 12 au 14 décembre 1986 a eu à examiner beaucoup de points importants. Parmi les plus marquants, nous citerons l'achèvement de la Réforme des structures commencées en 1983 ainsi que la question financière qui a toujours été la bête noire de cette organisation continentale.

En matière de structures, nous noterons à titre de rappel que la session de 1983 avait jeté les premières bases de la réforme en mettant à la tête du CSSA les personnalités jouissant d'un rang politique et en réorganisant le Mouvement Sportif Africain. L'ACNOA et l'UCSA qui jusque là opéraient en relation directe avec les organismes internationaux correspondants se sont vus repris au sein du CSSA comme composantes du Mouvement Sportif Africain devant oeuvrer de concert en vue de la promotion concertée du Sport en Afrique.

Cet événement marquant de l'histoire du Sport en Afrique devait être parachevée par la 11ème Session tenue à ALGER. C'est là un effet que la répartition des tâches entre le CSSA, l'ACNOA et l'UCSA fut opérée.

Rappelons à ce titre que le CSSA, en tant qu'<sup>organe suprême de coordination de l'action concertée des chefs d'ETATS AFRICAINS, à la mission de supervision et d'animation du Mouvement Sportif Africain.</sup> L'ACNOA et l'UCSA sont chargés de mettre en exécution la politique générale tracée par le CSSA.

S'agissant de la question financière, la 11ème session a permis de dégager une conscience étendue à tous les Etats membres présents en vue de la nécessité de s'acquitter des obligations financières en versant régulièrement les cotisations. La survie de l'organisme qui se concrétise à travers les réalisations est nécessairement liée au patrimoine constitué pour une large mesure par la contribution de ses membres. Ce faisant et compte tenu de l'évolution du Mouvement Sportif Africain, il s'est avéré indispensable de trouver d'autres sources de financement. C'est à ce titre qu'il a été demandé aux Confédérations de verser au CSSA un pourcentage sur les grandes manifestations organisées. De plus, l'ACNOA et l'UCSA seront mis à contribution à travers le financement effectué par les organismes internationales de même vocation.